

Nature de l'acte : 7-3

DÉC.2025-128 – Emprunt auprès de la Banque Postale

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans les limites annuelles de 1.5 million d'euros,
- Vu la délibération n°DEL 2025/021 du 4 avril 2025 portant adoption du budget primitif Principal,
- Considérant les offres reçues (Caisse d'épargne, Crédit Agricole, la Banque postale, la Banque des Territoires),
- Considérant l'offre de prêt proposée par la Banque Postale jugée la plus intéressante,

DÉCIDE

Article 1 – De contracter un prêt auprès de la Banque Postale (CP X301 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3.77%
- Frais : 400 €
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement constant

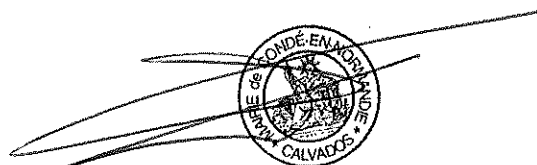
DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 26 décembre 2025

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE